

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 7 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT, Corinne PEYRARD

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Jean-Louis MAILLE, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (**procuration** à M. CODEMO), Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER suppléée par Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE suppléé par Jean-Louis MAILLE.

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-12.06) APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES A LA TRANCHE DE TRAVAUX 2023 DE REHABILITATION DES RESEAUX

Madame la Présidente présente le schéma directeur d'assainissement du syndicat, confié au cabinet SAFEGE (SUEZ Consulting), et finalisé en fin 2021.

Le schéma directeur d'assainissement intègre différentes tranches de travaux visant principalement la réhabilitation de réseaux d'assainissement, soumis à des intrusions d'eau parasite.

Le programme de travaux concerne un montant global de 4 184 000 € HT (valeur 2021 à réindexer selon l'année de réalisation des travaux), auquel s'ajoutent 9 360 000 € HT de travaux non définis, dits de « gestion patrimoniale », dans l'optique de maintenir l'état des ouvrages et assurer un niveau de performance adapté, à réaliser à plus long terme.

Les travaux définis au schéma directeur (4 184 k€ HT) concernent deux niveaux de priorités :

- Priorité 1 : Actions majeures et urgentes liées à l'état structurel de l'ouvrage, actions urgentes permettant un gain conséquent environnemental et/ou sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement ;
- Priorité 2 : Actions de 2^{ème} urgence, permettant un gain conséquent environnemental et/ou sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Ces travaux sont échelonnés sur 10 ans. Deux premières tranches ont été anticipées à Villevieille (Centre ancien secteur sud-ouest et chemin de Canta-E-Ris), compte -tenu de la programmation de travaux de réfection de voirie par la Mairie sur ces secteurs.

Mme La Présidente propose de poursuivre les travaux de réhabilitation prioritaires tels qu'ils ont été définis par le schéma directeur d'assainissement.

Elle propose ainsi de réaliser pour l'année 2023, un montant global de travaux estimé à 460 000 € HT, correspondant à :

- L'ensemble des travaux très localisés, répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 275 000 € ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 40 000 € HT ;
- Deux tranches de travaux prioritaires localisés rue de Cantagrill à Boisseron (40 000 € HT) et rue de l'Argealas à Saussines (105 000 € HT).

Les travaux sont répartis ainsi vis-à-vis des différents financeurs :

- Gard (communes de Sommières et Villevieille) : 155 000 € HT ;
- Hérault (communes Boisseron et Saussines) : 305 000 € HT.

Après avoir rappelé que l'Agence de l'Eau, qui a été sollicitée à plusieurs reprises, ne finance plus ce type de travaux, au motif que le système d'assainissement est classé conforme par le service de police des eaux, le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

	TOTAL	GARD	HERAULT
DEPENSES PREVISIONNELLE DES TRAVAUX (HT)	460 000 € HT	155 000 € HT	305 000 € HT
Préfecture (Subvention d'investissement de l'Etat)	25% (115 000 €)	25% (38 750 €)	25% (76 250 €)
Subvention Département du Gard	8,42 % (38 750 €)	25% (38 750 €)	
Subvention Département de l'Hérault	23,21 % (106 750 €)		35% (106 750 €)
Autofinancement	43,37 % (199 500 €)	50 % (77 500 €)	40 % (122 000 €)

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20221213-2022_12_06_

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur le schéma directeur et sur ces demandes de subvention.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- approuver le schéma directeur d'assainissement finalisé en novembre 2021, par SAFEGE (SUEZ Consulting) ;
- adopter le programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévu en 2023, pour un montant de 460 000 € HT ;
- approuver le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- solliciter l'aide financière de la Préfecture du Gard, au titre d'une subvention d'investissement de l'Etat, à hauteur de 25 % de 460 000 € ;
- solliciter l'aide financière du Département du Gard à hauteur de 25 % de 155 000 € ,
- solliciter l'aide financière du Département de l'Hérault à hauteur de 35 % de 305 000 € ,
- réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement Languedoc-Roussillon,
- mentionner dans les pièces du (des) Dossier(s) de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20221213-2022_12_05_